

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Au dernier alinéa du I de l'article 98-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée, les mots : « le contrat d'objectifs et de moyens » sont remplacés par les mots : « la convention stratégique pluriannuelle ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.